



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

190621/BC/AB

ARRETE N° ARR/2019/ST/245

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre des travaux de raboutage de chaussée et pose d'enrobés, rue Jules Guesde à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant rue Jules Guesde comme suit :

- Phase 1 : du 8 juillet au 12 juillet 2019 de 7h30 à 18h, dans sa partie comprise entre la rue de la Vallée et la rue des Trois Fermes ;
- Phase 2 : du 15 juillet au 19 juillet 2019 de 7h30 à 18h, dans sa partie comprise entre la rue des Trois Fermes et la rue des Trois Villes ;

ARTICLE 2 : La rue Jules Guesde sera barrée et bloquée à toute circulation sauf véhicules de collecte des déchets ménagers de la société ESTERRA comme dans le phasage indiqué article 1 :

ARTICLE 3 : Une déviation ainsi qu'un cheminement sécurisé pour les piétons seront mis en place par la société RAMERY TRAVAUX PUBLICS ;

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS ;

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté ;

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra, à la Sté ILEVIA, et à l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS – 1bis rue du Grand Logis – 59840 LOMPRET.

Fait à HEM, le - 3 JUL. 2019

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR

